





Françoise ROCHE
Patrick KRZEMINSKI
Secrétaires généraux

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753 <u>FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr</u> <u>www.snca-nat.fr</u>

Mercredi 5 juin 2019 conseil syndical au siège, 5, rue Clisson PARIS XIIIème

2017-2019 : d'un congrès à un conseil syndical

Deux ans et demi se sont écoulés sans que se réunisse une instance syndicale et fédérale e.i.L.Convergence ; les aléas de la vie sont la cause involontaire de ce manque à la démocratie. Mais la vie syndicale a continué malgré tout.

La crise actuelle : comment en sortir ?

La crise, dite des gilets jaunes, qui traverse le pays sans recevoir de réponse autre que sécuritaire de la part des institutions législatives et exécutives, pose le problème de la validité de l'actuelle constitution. Avant de mettre en cause celle votée par référendum en 1958 et 1962, il faut d'abord s'interroger sur ce qui la rend inapte à donner aux actuels dirigeants les solutions politiques, économiques et sociales susceptibles de mettre d'accord les contestataires et redonner vie à l'unité nationale. Il apparaît aux secrétaires nationaux des Syndicats e.i.L. Convergence que ce qui rend stérile l'actuelle constitution est l'ajout antidémocratique du texte refusé par le suffrage universel en 2005 : outre sa nocivité intrinsèque pour régler les problèmes sociaux, cette modification constitutionnelle, validée par les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, a généré une vague d'abstentions qui met à mal la représentativité de tous les élus.

Il est urgent de débarrasser la constitution française des oripeaux libéraux imposés par l'UE; ensuite, seulement, il sera possible d'en envisager la réécriture pour donner aux Français une constitution républicaine.

La crise est liée d'abord à la faiblesse du pouvoir d'achat qui entraîne la rébellion contre l'impôt. Avoir aboli la taxe qui faisait problème n'a pas apaisé les esprits ni la mobilisation. La fin du mois reste difficile à quoi s'ajoute l'éloignement des services publics. Comment donner du pouvoir d'achat à ceux qui n'en ont pas assez et développer les services publics qui, dans la République sociale, sont une redistribution des richesses ? Selon les secrétaires nationaux, il faut mettre un terme à l'excessive plus-value rémunérant les investisseurs et autres actionnaires ; cela donnera plus de marge pour augmenter les salaires et pourra donner des contributions plus justes pour augmenter l'implantation des services publics et la rémunération des agents qui les font fonctionner.

Le poids de la dette, de l'aveu même du Président de la République en fonction, est très lourd et son remboursement, intérêt et principal, grève le budget de l'Etat. Il faut donc, après avoir prononcé un moratoire sur la dette, déterminer ce qui est de la bonne dette servant

à l'intérêt général et de la mauvaise que l'Etat n'acquittera pas. Cela diminuera la dépense budgétaire et donnera une autre marge de manœuvre au gouvernement.

Il faut donc:

- restaurer la constitution de 1958-1962 en la débarrassant du traité constitutionnel européen refusé par le peuple en 2005, avant de la réécrire éventuellement après,
- diminuer drastiquement la plus-value des investisseurs et autres rentiers prébendiers : leurs profits !
- diminuer la dette par moratoire et audit indépendant.

Cela implique de toute façon le retour démocratique au suffrage universel pour prendre les mesures constitutionnelles et législatives destinées à remplir ce programme.

La vie syndicale

Le SNCA e.i.L. Convergence a été confronté pendant ces deux ans séparant les instances syndicales à plusieurs problèmes qui ont entravé sa liberté d'action en particulier en ce qui concerne les publications. Cependant la vie syndicale a continué.

La MLDS de Versailles

Le secrétaire national et académique a su maintenir l'intersyndicale revendicative. Les contractuels ont été revalorisés et les droits des titulaires reconnus même si pour la plupart d'entre eux ils restent plus théoriques que pratiques ; ainsi la spécificité des titulaires de la CPIF est désormais bien identifiée mais la rémunération promise en décembre 2016 tarde à venir pour la raison simple que Bercy, état dans l'Etat, ne répond pas aux ordres de l'Etat! Sans inspecteurs, les carrières des titulaires sont laissées au déroulé à l'ancienneté ; pourtant l'académie de Versailles s'est engagée à pratiquer le « vieillissement » de la note administrative pour donner plus d'égalité aux titulaires. Dans le mouvement intra académique la transparence a fait son apparition même si la question du mouvement inter académique est pratiquement impossible à cause des vieilles habitudes de la gestion académique héritée de la MGIEN. Enfin, il apparaît nettement que les coordinateurs départementaux sont inutiles à la bonne marche du système qu'ils parasitent plus que ne le font vivre ...

Le « localisme »

Sous le couvert de l'autonomie laissée aux établissements et à leurs équipes pédagogiques, certains recteurs, comme celui de Caen, après avoir validé la lettre de mission du chef d'établissement laissent celui-ci exposé aux rancœurs des profs qui ne supportent pas que celui-ci l'applique. Implantés dans un collège avec leurs pratiques anti-laïques et mercantiles, certains profs et CPE montent des cabales contre le principal, allant à l'encontre du bien-être des élèves et oubliant la base populaire de l'instruction publique. Le SNCA e.i.L. Convergence est intervenu dans l'affaire du collège du Val de Vire (14) obtenant des engagements du recteur à l'égard du principal de collège qui n'ont, pour aucun d'entre eux, été tenus : cela s'appelle la « loyauté » de l'Education Nationale ! Le combat continue donc.

Les élections professionnelles

Les élections de 2018 ont été un moment d'intervention intense des secrétaires nationaux qui se sont donnés à fond; et elles ont abouti à un désastre : moins de 200 voix pour EIL, un chiffre jamais atteint jusque-là! Cela s'appelle du « dégagisme » ... En cause, les pannes multiples, à répétitions, du système de vote, la fringale des FSU et autres CFDT à faire voter même à leur place les électeurs défaillants, et un taux d'abstentions qui ne dément pas les précédents! De toute façon, le PPCR détruit le paritarisme et les élections ne servent qu'à donner des décharges aux syndicats administratifs qui ont ruiné par leur complaisance la laïcité et l'égalité de l'Ecole de la République.

Jean-Michel Blanquer

En charge du ministère de l'Education Nationale, BLANQUER a été élevé dans une école privée tout comme son maître, MACRON. Aujourd'hui les élèves du privé coûtent plus cher que ceux de l'école publique : les contribuables français en sont pour leurs frais et la laïcité est, une fois de plus, perdante! Le ministre a instauré son ministériat par le dédoublement des classes de CP dans certaines zones urbaines : on attend l'extension de cette initiative à la prochaine rentrée dans les territoires ruraux délaissés. Il a, en dépit de la loi qui fait du baccalauréat le premier diplôme universitaire, installé le « parcoursup » discriminatoire avant l'obtention de ce diplôme au lieu de travailler au renouveau démocratique de l'enseignement universitaire. La nouvelle mouture de la préparation au baccalauréat montre qu'elle ne va pas diminuer les inégalités sociales et sexistes mais plutôt les accentuer; reste que l'innovation du baccalauréat a besoin de temps pour faire ses preuves. Le mouvement des « stylos rouges » a repris la revendication vieille de plus de 30 ans qu'Autrement porta en vain devant la FSU: l'augmentation des traitements des professeurs! En programmant le départ de milliers de professeurs titulaires qu'il remplacera par des contractuels, BLANQUER n'a pas l'intention de souscrire aux demandes salariales des «stylos rouges» ... Il laisse, d'autre part, HOLLANDE faire de la propagande pour l'Union Européenne dans 200 lycées de l'Education Nationale en pleine campagne électorale : la laïcité en prend un autre coup! Enfin, BLANQUER fidèle adepte du « dialogue social » ne répond pas aux demandes d'audience faites par le SNCA e.i.L. Convergence ...

L'amiante

Le sujet de l'amiante dans les locaux des services publics préoccupe le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération depuis longtemps. Or, récemment, la cour de cassation a estimé que l'angoisse née d'avoir travaillé dans des lieux où l'amiante existe relevait des procédures judiciaires; elle a donc suppléée au vide législatif comme elle l'a fait pour l'eau estimant que l'eau est un besoin vital. Il est donc possible d'envisager une action contre la région de Bourgogne, aujourd'hui Bourgogne-Franche Comté, qui n'a pas pris en compte les mises en garde d'un TOS du lycée de Joigny (89).

La solidarité avec les autres organisations syndicales

Pendant cette longue absence d'EIL Convergence, la solidarité avec les organisations syndicales s'est toujours manifestée, avec un bémol toutefois ; en effet, les dites organisations qui tiennent particulièrement à préserver leurs appareils et les décharges qui leur permettent de subsister, sont devenues des « administrateurs » des décisions politiques plus que des partisans de la lutte des classes. Par un subtil détour des sources, les tenants de la lutte des classes sont désormais les capitalistes qui la mènent férocement contre les travailleurs de tous les pays. N'empêche que le syndicat qui se réfère de temps en temps à la *Charte d'Amiens* reste un allié potentiel ...

Les bêtes à abattre

La Fédération EIL se bat contre la carrière au « mérite » qui oublie soigneusement d'être républicain; pour notre fédération le concours de recrutement anonyme est la base de la carrière du fonctionnaire qui garantit sa qualification et son impartialité. Il faut aussi lutter contre le recrutement sur « profil » alors que la qualification est là aussi garante de la qualité du service public : carrière au mérite et recrutement sur profil sont les litières sur lesquelles s'engraissent le clientélisme et la servilité.

Le drame de Notre-Dame de Paris

Au moment où s'achève la rédaction du compte-rendu préparant le conseil syndical du 5 juin prochain, éclate le drame de l'incendie de la cathédrale de Paris. La première pierre en fut posée en 1163, il y a plus de huit siècles et demi. Depuis, elle n'a jamais subi une destruction de cette ampleur si ce n'est celle provoquée par le temps; Victor HUGO en 1831 appela à

réagir en publiant son roman *Notre-Dame de Paris* contre le délabrement qui menaçait la grande église. Ce qui a conduit au fil du temps à en faire le monument célèbre dans le monde entier. Le 15 avril, quand éclate l'incendie qui a détruit les toits et les charpentes d'une partie de la nef, le président de la République française devait tirer les conclusions du grand débat qu'il a lancé en réponse au mouvement des jaunes gilets. Il a annoncé qu'il renonçait pour l'heure à l'allocution qu'il devait faire du ce sujet. Si le drame national de Notre-Dame est un prétexte pour éluder les conséquences de la crise en cause, MACRON n'a qu'à bien se tenir! En attendant, une polémique s'installe au vu des sommes colossales que les grosses fortunes mettent sur la table pour restaurer le chef d'œuvre parisien : c'est à cela que servent, entre autres, les énormes plus-values ponctionnées sur les salaires des travailleurs!

La réponse de MACRON

Une dizaine de jours plus tard, dans une conférence de presse, le président a répondu aux journalistes qui attendaient les conclusions du grand débat et les réponses aux questions posées par le mouvement des gilets jaunes. Après un trop long propos liminaire et quelques répliques aux questions posées, il ressort que la président ne s'est pas trompé, qu'il maintient le cap, et bla bla bal et bla bla bla ... Il se prétend habité d'un amour irrépressible pour la Nation et ses institutions : alors pourquoi n'a-t-il pas annoncé la convocation des citoyens aux urnes ?

Le prochain conseil syndical du SNCA e.i.L. Convergence et des Syndicats e.i.L. Convergence qui se tiendra le 5 juin 2019 devra s'attacher aux points à défendre prioritairement pour restaurer l'Ecole de la République dans l'esprit d'efficacité qui est dû à l'indépendance et à l'attachement à la laïcité. Les secrétaires généraux et nationaux invitent les adhérents et les militants à participer le plus nombreux possible à ce conseil syndical.

La convocation à un congrès ou à un conseil syndicat est un DROIT.

Il faut juste prévenir les élèves et la hiérarchie.